

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 13 AVRIL 2018 à 18 heures 30

Président : M François Benedetti

- **Etaient présent : Monsieur louis Vincenti, Madame Claire Claireau, Monsieur Charles Pach, Monsieur Esteban Calvetti, Monsieur Drazen Dropuljic Benedetti**
- **Représentés : Monsieur Gaël Oulmann à Monsieur Charles Pach, Monsieur René Coubard à Monsieur François Benedetti.**
- **Absents : Monsieur Jean Antoine Ottavi, Madame Paula Maria Chiaramonti Becker, Monsieur François Filidori.**

-
- **Il a été proposé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'Election d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil à été désigné Madame Claire Claireau pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées**
-

**- APPROBATION DU PROCES VERBAL
- EN DATE DU 16 mars 2018**

- **Ordre du jour :**
- **1 - Vote du taux des quatre taxes directes locales 2018**
- **2 - Rénovation de l'Eclairage public communal. Demande de subventions**
- **3 - Aides financières aux profits des associations**
- **4 - aide financière pour la sortie pédagogique de l'Elève Maximilien Combette.**
- **5 - Décisions prises par M le Maire**
- **6 - questions divers.**
-

Délibération 2018/15 - Vote du taux des quatre taxes directes locales 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le taux des contributions directes locales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.55%
- Taxe Foncière Bâti : 12%
- Taxe Foncière non Bâti : 63.25%
- CFE : 16.92%

Délibération 2018/16 - Rénovation de l'Eclairage Public Communal. Demande de subventions

Délibération 2018/17 - Attributions de subventions auprès des associations et achat de trophées.

- Centre culturel Anima une somme de 100 euros
- Prunelli Football Club une somme de 150 euros
- Fiumorbu Tennis Club une somme de 150 euros.
- Soffiu di lingua une somme de 150 euros
- Aumônerie scolaire une somme de 150 euros
- Basket Ball Aléria Chisonaccia une somme de 150 euros.
- Association française des sclérosés en plaques une somme de 300 euros
- Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales de la haute corse une somme de 300 euros
- La ligue contre le cancer une somme de 500 euros
- Union sportive ghisonaccia une somme de 150 euros
- Restaurant du Coeur de haute corse une somme de 100 euros
- Cap corse handicap une somme de 500 euros
- Inseme une somme de 500 euros.
- Union départementale des sapeurs pompiers du corps départemental de la haute corse une somme de 500 euros

Délibération 2018/18 - Participation financière suite à la demande du Collège de Prunelli di Fiumorbo relative au voyage organisé en Italie. Elève Combette Maximilien

. Délibération 2018/19 - création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet

Délibération 2018/20- Adoption d'une décision budgétaire modificative n°1 virement de crédit

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée à M le Maire par délibération du Conseil Municipal de Lugo di Nazza en date du 30 mars 2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal des décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation

Le conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision 2018/03 du 28: Attribution du marché "la mise en sécurité de la maison communale section C parcelle 129

De confier à l'entreprise SAS Biancardini Construction, dont le siège social se trouve à 20 240 Ghisonaccia pour un montant HT de 66 194.00 euros.

Avec une durée de trois semaines.

VOTE A L UNANIMITE

les délibérations sont consultables à l'algecco

le Maire

François Benedetti

